

Cocogne :

— Xe siècle : Cocogne est le chef-lieu d'un territoire (ager) comprenant Saint-Genis, Confrançon, Curtafond et Mézériat.
998 : Erlebade ou Dolebard qui était un des vicomtes de ce pays donne à l'église de Mâcon, avec Gislard qui était peut-être son frère, la moitié de l'église de Saint-Genis située sur le territoire de Cocogne.

1719 : Georges de Loriol, seigneur d'Asnières, donne le domaine de Cocogne (22 têtes de bétail) en grangeage à Pierre Clair et à son fils.
1872 : le hameau regroupe 12 habitants
1998 : la cheminée sarrasine de type pyramidal qui coiffe la ferme de Cocogne est la dernière de la commune après la disparition de celle de Manthène en 1971 (photo ci-dessous en noir et blanc)



Cocogne en 1825 :



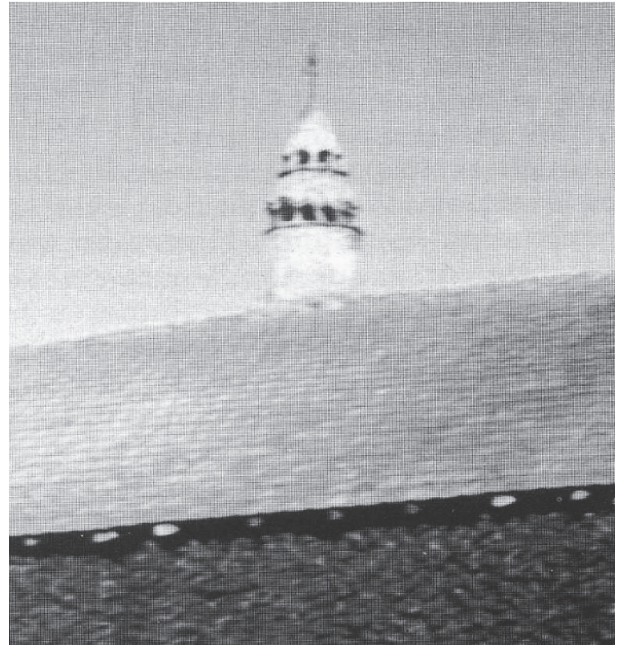
Manthène :

Les différentes formes du nom au fil des siècles :

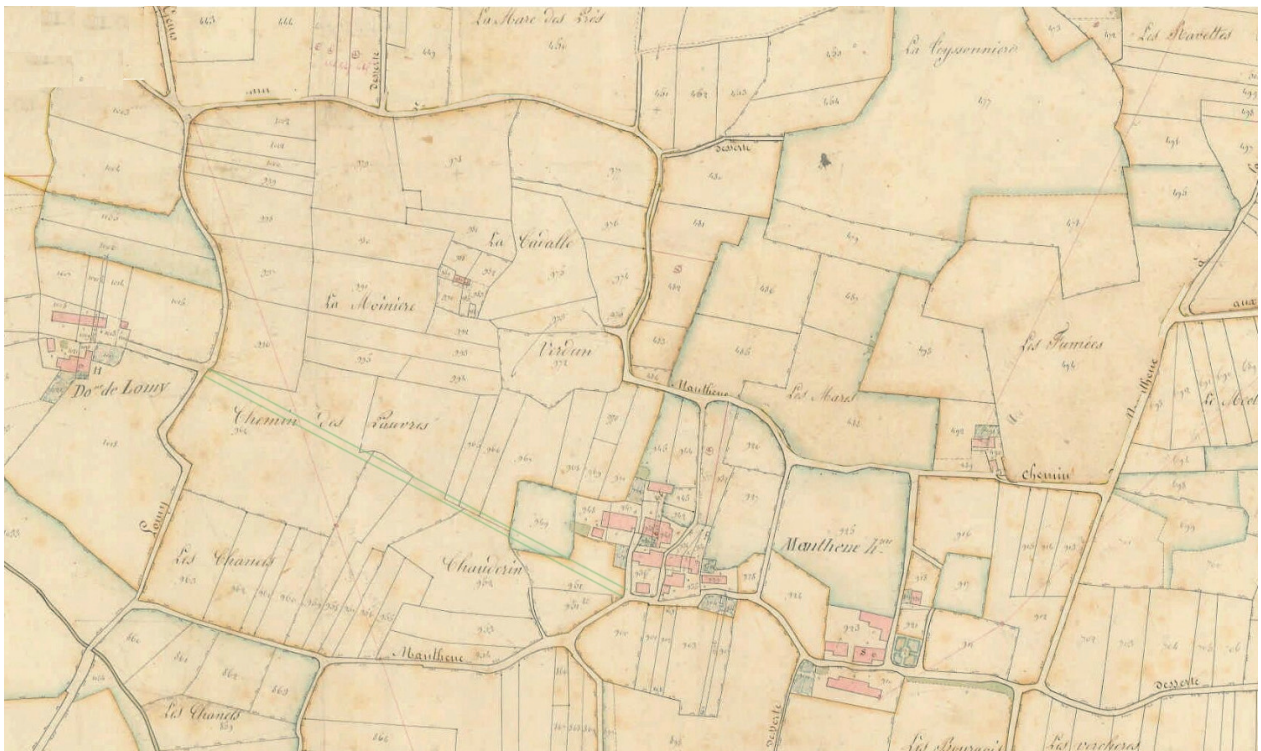
Mentono, (999) Montnoz - (1443),
Menthenoz (1553), Manthène (18^e siècle),
Monthène (1970), Manthène

Hameau situé à 2500 mètres au nord-est du village

1872: 64 habitants -
1906 : 45 habitants.



Manthène en 1825 :



On peut remarquer :

- De nombreux bâtiments existent encore
- La route de Manthène à Lomy n'existait pas (création en 1880)
- Aucun chemin ne mène à la ferme de la Cadalle (création 1936)
- Une ferme a disparu (aux Fumées)

Necudet (Les poypes de Nécudet)

Depuis des siècles, archéologues et historiens se passionnent pour l'étude des "poypes", formulant diverses hypothèses sur l'origine et le rôle de ces édifices fossoyés.

De nombreux auteurs, à commencer par Charles Jarrin, ont vu dans ces monuments de gigantesques sépultures ou "tumuli" comme semble le prouver le chant aux morts du Véda :

*"O toi, voilà donc ce que tu es devenu !
Va trouver la terre, cette mère large et
bonne.*

*O terre, soulève-toi ; ne blesse pas ses os.
O terre, couvre-le comme une mère couvre ses
enfants d'un pan de sa robe...
J'amasse la terre autour de toi ; je forme ce
tertre, pour que tes os ne soient pas blessés
(E. Dubois, BSNA n° 53-1939, p. 122)".*

En dépit de ce texte, il faut bien admettre cependant que les fouilles archéologiques ont rarement révélé la présence d'ossements dans nos "poypes"...

Selon une autre hypothèse, ces tertres auraient été des lieux de culte dédiés au dieu solaire ou à la déesse Terre. D'après Eugène Dubois, on y aurait même célébré le culte de la fécondité :

*"... ce nom de Poype n'existe dans aucune
autre langue actuelle que celle de la Bresse et
des Dombes ; mais dans le bas latin, poppia ou
puppia (lire : pouppia) a désigné le sein, la
mamelle ; nous en avons conservé le mot
poupon : l'enfant à la mamelle. La forme de la
poype est d'ailleurs celle d'un sein gigantesque -
et elles sont souvent réunies par deux (1) ... Dès
lors, nous permettra-t-on de penser que les
poypes sont les monuments d'un culte ? Culte
de la fécondité, de la maternité, du sein qui
nous a nourri ? (BSNA n° 46 -1932, p 161-
162)".*

D'autres auteurs en revanche s'attachèrent à démontrer la fonction de surveillance remplie par les poypes. J. Hannezo leur attribue ce rôle dès l'époque celtique :

*"Les Gaulois sûrement ont utilisé les
poypes comme postes d'observation ; nous
pensons qu'ils ont été les premiers à les violer
dans leur forme sacrée, c'est-à-dire à les
décapiter pour faire des signaux de feu et
d'appel sur leurs nouvelles plates-formes
(BSNA n°39-1926, p 72)".*

L'abbé Jolibois, curé de Trévoux, insiste sur l'origine médiévale de ces postes d'observation :

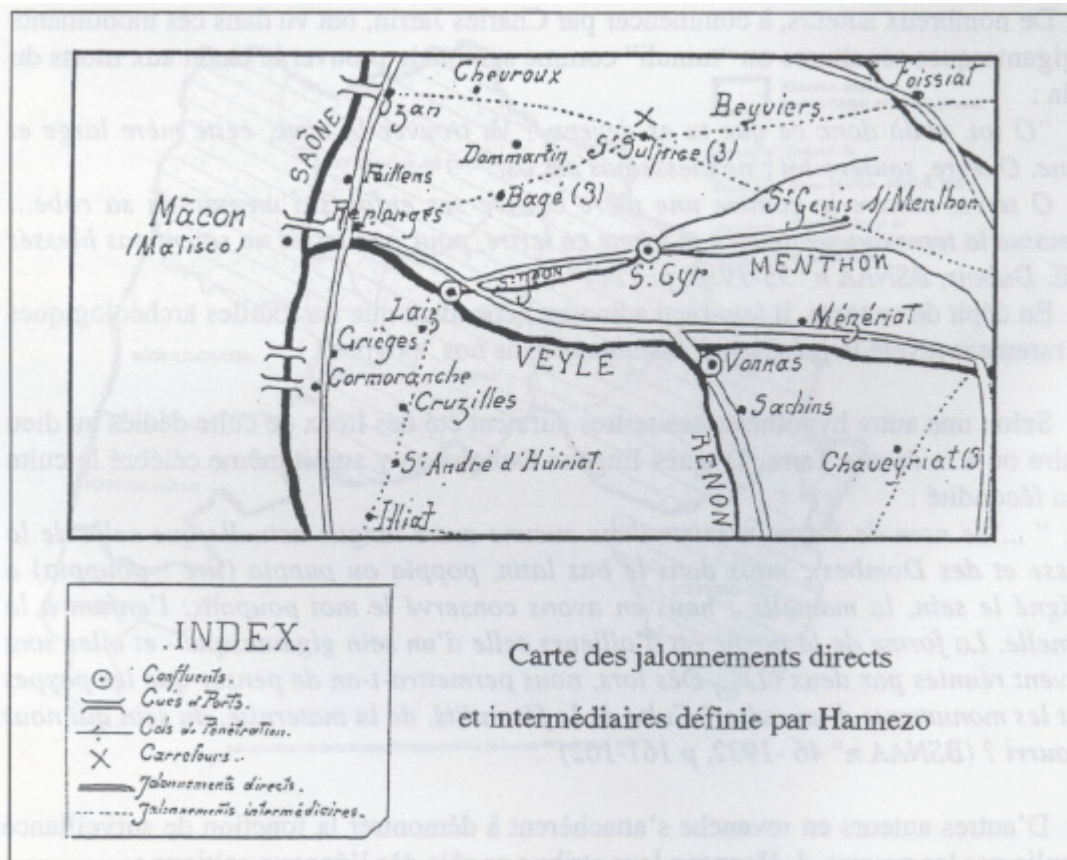
"La Bresse et les Dombes présentent un terrain plat et légèrement ondulé. Au moyen-âge, il était couvert de taillis et d'épaisses forêts ; dans ces guerres particulières de seigneur à seigneur, qu'entretenait le régime féodal, l'ennemi pouvait, à l'abri des bois touffus, s'approcher des murs des châteaux et les surprendre ; il fallait donc près de chacun un lieu élevé d'où quelque sentinelle pût donner du cor et avertir de l'approche de l'ennemi (Revue du Lyonnais - Tome XXIIe - 1845, p 447)".

Enfin dans son étude de 1926, J. Hannezo définit la poype comme un édifice de jalonnement qui permettait aux tribus celtiques de s'orienter lors de leurs migrations historiques :

*"... la poype, à son début, a été une
énorme borne de direction et de jalonnement,
assez haute pour être aperçue de très loin, dont
les entourages ont été défrichés, ainsi que
l'étaient les rives de cours d'eau, pour faciliter la
vue devant soi et la marque des immigrants
(BSNA n° 39 - 1926, p 79)".*

Chaque itinéraire jalonné de poypes conduisait à un gué de la Saône. La poype de Nécudet (J. Hannezo oublie en effet la seconde) jalonnait ainsi deux axes : le premier empruntait les rives du Menthon avant de

rejoindre la "piste poypiale" longeant la Veyle ; le second partait du col de Treffort et menait au gué d'Ozan en passant par Malafretaz, Saint-Sulpice, Bény et Chevroux

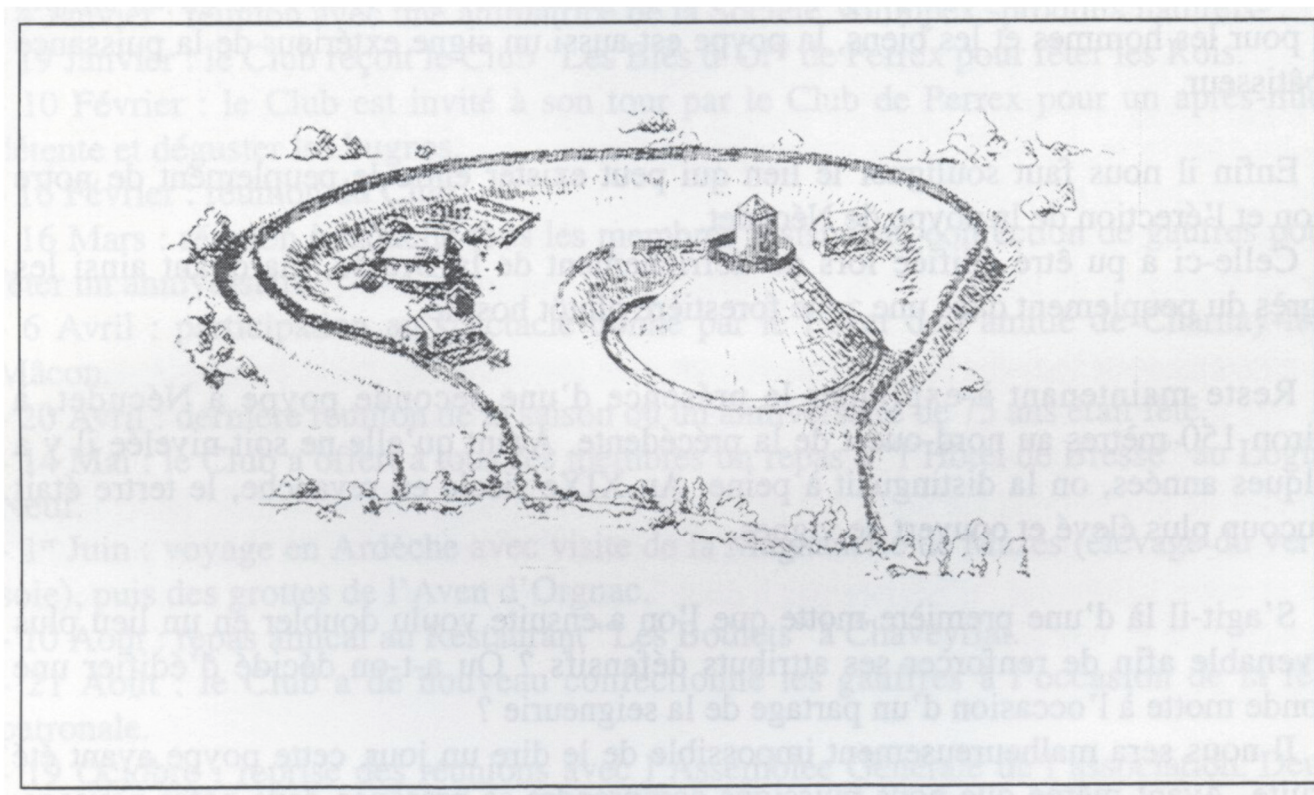


Si nous ne sommes pas de l'avis d'Eugène Dubois lorsqu'il affirme "qu'il y a dans la brochure de M. Hannezo à peu près autant d'erreurs que de mots", force est de reconnaître néanmoins qu'il y a dans son étude de nombreuses inexactitudes : l'emplacement des poypes est souvent approximatif et les oublis sont multiples. La seconde poype de Nécudet et l'actuelle poype de Saint-Cyr par exemple, sont à l'écart de tout itinéraire.

Si nous voulons nous faire une idée plus précise de ce qu'est en réalité une poype, il convient d'interroger J. le Maho qui en a donné une bonne définition :

"Ces tertres artificiels, le plus souvent en forme de troncs de cônes, étaient généralement conçus pour porter une tour de bois, laquelle était à la fois un dernier refuge défensif et la demeure ordinaire du châtelain. Une palissade ceinturait la base de la tour, percée d'une porte ou d'un portail auquel on accédait par une parcelle inclinée franchissant le fossé. Au pied de la motte se trouvaient les communs, eux-mêmes protégés par une seconde enceinte fortifiée, la "basse-cour". Dans son expression plus simple et plus courante que l'on vient d'évoquer ici, ce type de fortification était bipartite, le caractère le plus frappant de son architecture étant l'emploi conjoint de la terre et du bois dans les aménagements défensifs (Le Maho, 1982)".

A la lecture de cette définition, trois éléments constitutifs de la poype (ou plus exactement de la motte) apparaissent : le tertre, la basse-cour et les fossés.



L'observation des lieux et l'étude des documents nous permettent de retrouver ces trois éléments à Nécudet :

- le tertre de forme tronconique est encore bien visible ; sa hauteur est d'environ 3 mètres ; son diamètre est de 38 mètres à la base et de 15 mètres au niveau de la plate-forme sommitale.

Ce tertre supportait-il une construction ? Les tuiles retrouvées au sommet semblaient le prouver.

- le fossé ceinturant le tertre est en partie comblé. Au sud, près de l'ancienne maison forte, sa largeur est encore de 2,50 mètres.

- la basse-cour n'apparaît ni sur le terrain ni sur le cadastre ancien. En revanche, un

document datant de 1742 fait référence au domaine de la basse-cour (actuellement propriété de M. et Mme Gérard Quivet). On peut donc penser qu'une plate-forme fortifiée était accolée au tertre, à l'est de celui-ci.

A la vue de ces éléments, il semble bien que l'on puisse assimiler la poype de Nécudet à ce type particulier de fortification médiévale qu'est la motte. Mais au-delà de cette contestation, il importe d'expliquer les liens qui ont pu exister entre sa construction et l'émergence de la féodalité.

Le climat d'insécurité qui régnait en Bresse au premier âge-féodal peut nous fournir une première explication. Nos seigneurs ont peut-être cherché à se protéger des pillages hongres et sarrasins en édifiant leur château de terre. Ils ont également pu vouloir se mettre à l'abri d'attaques lancées par d'autres féodaux. A l'époque, les conflits étaient en effet permanents du fait de l'absence d'un pouvoir central fort.

Cette déficience des rois bourguignons et de l'Empereur Germanique a également pu inciter nos seigneurs à affirmer leur pouvoir sur les habitants du lieu et à manifester quelque importance aux yeux des sires de Bâgé. Car une poype est relativement facile à édifier : les habitants sont capables de creuser le sol, de charrier la terre nécessaire, d'abattre du bois, voire de le préparer en vue de construire une tour. Plus qu'un simple abri pour les hommes et les biens, la poype est aussi un signe extérieur de la puissance du bâtisseur.

Enfin il nous faut souligner le lien qui peut exister entre le peuplement de notre

région et l'érection de la poype de Nécudet.

Celle-ci a pu être édifiée lors du défrichement de la Bresse, marquant ainsi les progrès du peuplement dans une zone forestière plutôt hostile.

Reste maintenant à expliquer la présence d'une seconde poype à Nécudet, à environ 150 mètres au nord-ouest de la précédente. Avant qu'elle ne soit nivelée il y a quelques années, on la distinguait à peine. Au XIXe siècle en revanche, le tertre était beaucoup plus élevé et couvert de vignes.

S'agit-il là d'une première motte que l'on a ensuite voulu doubler en un lieu plus convenable afin de renforcer ses attributs défensifs ? Ou a-t-on décidé d'édifier une seconde motte à l'occasion d'un partage de la seigneurie ?

Il nous sera malheureusement impossible de le dire un jour, cette poype ayant été détruite. Avant même que nous puissions comprendre sa présence dans notre paysage, ce témoignage du passé aura donc disparu !

